

sans fumée

Avec cette politique, le CISSS de la Montérégie-Est répond à sa mission santé, en devenant un établissement sans fumée. À terme, d'ici le 31 mai 2020, l'usage des produits du tabac sera interdit tant à l'intérieur que sur les terrains extérieurs des différentes installations. De plus, cette politique intègre des mesures complémentaires telles que le soutien à la cessation tabagique pour tous. Ces mesures favoriseront la réussite et l'effet positif de l'implantation de cette politique.

Quiconque fumera dans un lieu où la Loi interdit de le faire ou ne respecte pas les autres dispositions de la Loi concernant la lutte au tabagisme sera passible de l'amende prévue par cette dernière. Les inspecteurs du MSSS sont autorisés à donner des contraventions comme prévu par la Loi en vigueur.

Quant au non-respect de cette politique, différentes conséquences telles des mesures administratives ou disciplinaires peuvent être appliquées aux contrevenants par les instances et personnes désignées par le CISSS, et ce, en vertu des modalités prévues.

Le respect de la présente politique est une responsabilité partagée par l'ensemble du personnel de nos installations.

La politique pour des environnements sans fumée poursuit quatre grands objectifs :

- Promouvoir la santé par le non-tabagisme;
- Protéger toutes les personnes qui fréquentent nos installations ou qui travaillent pour notre CISSS à l'exposition de la fumée de tabac dans l'environnement;
- Prévenir l'initiation au tabagisme;
- Soutenir les fumeurs qui désirent abandonner le tabac ou diminuer leur consommation.

Vous souhaitez parler immédiatement à quelqu'un pour vous aider à arrêter de fumer?
Appelez, c'est gratuit!

1 866 JARRETE (527-7383)

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Est

Québec 

MONTÉRÉGIE
**sans
fumée**

Politique pour des environnements sans fumée



Québec 

Vers des établissements de santé en Montérégie sans fumée

AU CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST

2018

Les installations suivantes seront **TOTALEMENT sans fumée** au 31 mai (intérieur et extérieur)



Centres administratifs



CLSC



Services jeunesse

- Bureau psychosociaux
- Campus
- Foyers



Véhicules du CISSS

2019

Les **hôpitaux** seront sans fumée au 31 mai (intérieur et extérieur)



Hôpital Honoré-Mercier
Hôtel-Dieu de Sorel
Hôpital Pierre-Boucher

Les fumeurs au service de psychiatrie de ces hôpitaux seront également fermés.

2020

Les **centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)** seront sans fumée au 31 mai (intérieur et extérieur)



Les CHSLD

Un seul fumeur conforme par CHSLD sera conservé à l'usage exclusif des résidents.

- Les terrains de ces installations deviendront également sans fumée, à l'exception de la zone désignée fumeur, pour les hôpitaux et les CHSLD.
- Le terrain comprend l'ensemble des terrains extérieurs appartenant au CISSS de la Montérégie-Est ou dont le CISSS est l'unique locataire. Il comprend aussi les stationnements.
- L'application de la politique va au-delà du 9 m prescrit par la Loi.

Vous souhaitez parler immédiatement à quelqu'un pour vous aider à arrêter de fumer? **Appelez, c'est gratuit!**

1 866 JARRETE (527-7383)